

CONCOURS DE PHOTO 2018

La Municipalité d'Oka organise annuellement un concours de photo et invite ses citoyens à y participer sur des thèmes variés visant à mettre en valeur les attraits, les paysages et la communauté d'Oka.

Chers photographes, petits et grands, participez au concours photo et courez la chance de voir vos clichés immortalisés dans votre calendrier municipal. Parmi les photographies soumises, notre jury sélectionnera vingt-cinq (25) clichés finalistes. Leurs auteurs seront invités à un prestigieux Cocktail, au mois de novembre, moment où seront dévoilées les 12 photos gagnantes qui illustreront le calendrier municipal 2019, distribué à plus de 2 000 exemplaires sur le territoire.

PRIX À GAGNER

- En plus de voir leur photo dans le calendrier municipal, les 12 gagnants reçoivent l'encadrement de leur photo;
- Tirage d'une tablette électronique, parmi les gagnants;
- Tirage d'une carte de membre annuelle pour le Club photo d'Oka, parmi les finalistes.

THÈME 2018: « Les secrets bien gardés d'Oka »

Au-delà de la beauté de ses paysages connus, familiers, et même de renom, Oka regorge d'endroits secrets à découvrir. Par le biais de ce concours, la Municipalité encourage les photographes amateurs et professionnels à dévoiler ses trésors cachés. Vous connaissez un endroit paradisiaque à Oka? Un lieu secret, caché et précieux qui vous inspire quiétude et zénitude? Un espace bien gardé qui vous permet d'être en harmonie avec la nature, aux quatre saisons? Un petit coin de pays préservé dans vos souvenirs d'enfance ou vos secrets de famille? Un paysage d'une beauté intemporelle ? C'est le moment de saisir votre appareil photo et de dépayser notre jury!

La date limite pour participer au concours est le 5 octobre 2018

COMMENT PARTICIPER ?

Pour être éligible au concours, chaque photo soumise doit être accompagnée du **formulaire d'inscription** ci-dessous. De plus, vous devez :

- Fournir vos photos dans le format suivant :
 - Version numérique format « JPEG » avec une résolution d'image minimum de 300 DPI et un poids supérieur à 1 MO. Les photos peuvent être soumises par courriel, disque optique ou sur une clé USB. Si vos photos sont trop lourdes, nous vous suggérons d'utiliser WeTransfer, un site très facile d'utilisation qui vous permet d'envoyer jusqu'à 2 Go, et ce, tout à fait gratuitement. Aucun abonnement nécessaire.
- Vous devez nous faire parvenir le tout au plus tard le 5 octobre 2018 :
 - Par courriel à : info@municipalite.oka.qc.ca ou via [Wetransfer](#) ou
 - Par la poste ou en main propre à la Mairie : « **Concours de photo 2018** » - **Municipalité d'Oka, 183, rue des Anges, Oka (Québec) J0N 1E0**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : [Téléchargez le formulaire d'inscription](#)

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Le concours est réservé aux résidents de la Municipalité d'Oka.
- Un participant peut soumettre un maximum de quatre (4) photos.
- Deux (2) photos maximum du même participant pourront être sélectionnées pour le calendrier.
- Seul le format horizontal des photos sera accepté.
- Les photos soumises doivent être claires, de bonne qualité et respecter le thème «Les secrets bien gardés d'Oka»
- Les photos doivent être prises sur le territoire de la Municipalité d'Oka.
- Aucune photo ni CD-ROM ne sera retourné aux participants.
- La Municipalité d'Oka ne sera pas responsable en cas de perte ou de détérioration des photos et/ou des CD en sa possession ou en transit.
- Les élus et employés municipaux ainsi que leur famille immédiate et les personnes domiciliées avec ces derniers ne sont pas autorisés à participer au concours.

DROITS D'AUTEUR ET OBLIGATIONS

Le participant atteste d'être l'auteur des photos soumises et reconnaît en avoir tous les droits et libertés de publication, incluant l'autorisation du modèle. Le participant accorde à la Municipalité d'Oka le droit d'utiliser les photos envoyées dans le calendrier municipal, dans lequel son nom y sera indiqué. Le participant accorde également à la Municipalité d'Oka le droit de diffuser et de reproduire les photos soumises dans le cadre du concours et consent à ce qu'elles soient utilisées sous toutes formes et pour toutes fins (publicitaires, promotionnelles et commerciales), et ce pour une durée indéterminée, sans restriction territoriale et sans compensation à son égard ainsi qu'à toutes les personnes qui y apparaissent. En conséquence, le participant dégage la Municipalité d'Oka de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS

La participation au concours implique l'acceptation des règlements et obligations ci-dessus.

JURY

Le jury, composé de 5 personnes, choisira vingt-cinq (25) photos finalistes selon les critères de sélection et détermineront ensuite les douze (12) photos gagnantes pour la confection du calendrier municipal annuel. Les finalistes seront avisés par écrit.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury sélectionnera les gagnants en fonction des critères suivants :

- Respect du thème
- Caractère exclusif et originalité
- Clarté et qualité de l'image
- Respect des règlements

INFORMATIONS

Colette Beaudoin, responsable des communications et tourisme
cbeaudoin@municipalite.oka.qc.ca / 450 479-8333, poste 227

Toutes les photos reçues dans le cadre du concours sont conservées par le Service des communications et du tourisme pour une utilisation ultérieure dans les outils de communication de la Municipalité tels que le site Web et autres publications visant la promotion et la mise en valeur du territoire.